Cycle en sécurité-santé au travail : l'indispensable de la prévention

Objectifs

- Mesurer l'enjeu de la responsabilité juridique de l'entreprise en SST
- Savoir établir le lien entre la politique générale de prévention et la gestion des ATMP, dont la santé mentale au travail
- Mesurer le rôle des acteurs en SST
- Pouvoir identifier et anticiper les enjeux de la prévention de demain (lien SST/Environnement)

Public

- Toute personne en charge de la santé et sécurité au travail (Référent)
- Tout collaborateur devant partager dans son emploi les enjeux de la santé et sécurité de manière à développer un langage commun

Programme

Module 1 : LES FONDAMENTAUX DE LA PREVENTION

1. EXPOSITION AUX RISQUES PROFESSIONNELS ET ENVIRONNEMENTAUX ET PROTECTION DE LA SANTE

- L'évaluation des risques professionnels (EvRP) : une obligation juridique, une nécessité humaine
- Les principes généraux de prévention
- Définition des notions : risques, dangers, interaction risque/dangers
- Les principaux risques
- Les différents niveaux d'appréciation des risques : physiques, organisationnels, sociaux, psycho-sociaux
- L'évaluation des risques : éléments de méthodologie (qui ? comment ? où ? sur quoi ?)
- Les acteurs internes et externes de la prévention : le préventeur, la Carsat, le Service de Prévention et de Santé au Travail,...
- Le DUERP (Document Unique) : une importance accrue depuis la Loi « Santé » du 02/08/2021
- La finalité de l'EvRP : le PAP (le Programme Annuel de Prévention) : une importance accrue depuis la Loi « Santé » du 02/08/2021
- Nouveau : La place des questions environnementales suite à la loi du 21 Août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

2. RISQUES ET SANTE : LES SITUATIONS COMPLEXES

- La prévention dans les entreprise à structure complexe (multi-établissements, multi-métiers, poly-expositions….)
- Une relation triangulaire délicate : Dangers et risques dans l'intérim
- Une relation multi-acteurs difficile : Dangers et risques liés aux entreprises extérieures (sous-traitance)

Module 2 : AGIR SUR LA SINISTRALITE PAR UNE POLITIQUE DE PREVENTION

1. QU'EST-CE QUE LA SINISTRALITE ?

- Sinistralité et accidentologie
- L'importance des indicateurs chiffrés au niveau national, régional, au niveau de la branche professionnelle
- Taux de fréquence et taux de gravité
- Accident du travail maladie professionnelle, accident de trajet.
- Définition et illustration au travers d'exemples tirés de la jurisprudence
- Comment survient un AT ? Mécanisme.
- Le presqu'accident
- La tarification des AT

2. PREVENTION ET RESPONSABILITE

- La responsabilité civile
- Une obligation de réparation au travers du prisme de la prévention
- Réparation forfaitaire et réparation intégrale : la Faute Inexcusable, un risque accru avec les obligations de la loi du 02/08/2021
- La responsabilité pénale de principe de l'employeur
- Une responsabilité alternative : le mécanisme de la délégation de pouvoirs
- La responsabilité pénale
- Caractérisation des infractions
- Une responsabilité cumulative

Module 3 : PREVENTION ET SANTE

1. LE SUIVI DE LA SANTE DES SALARIES

- Les différentes visites médicales (VIP, suivi renforcé, mi-carrière,...)
- Le rôle du Service de Prévention et de Santé au Travail : de la santé suivie à la santé préservée
- L'inaptitude au poste de travail :

– Inaptitude, invalidité, incapacité ?

– Procédure et obligations

– Le reclassement ?

2. L'ACCIDENT DU TRAVAIL : L'ARBRE DES CAUSES COMME OUTIL DE DEVELOPPEMENT D'UNE CULTURE EN SANTE ET SECURITE

- Les différentes approches de « l 'Événement Non Souhaité (ENS) » qu'est l'accident du travail
- Développer une posture d'objectivité
- Apprendre une procédure rigoureuse
- Faire le lien entre ENS, prévention et santé
- L'approche de la méthode de l'Arbre des causes repose essentiellement sur la base d'exercices pratiques

Méthodes pédagogiques

- Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé avant le début de la formation
- Illustration et mise en œuvre par des cas pratiques, des quiz, des QCM, ...
- Partage et échanges sur les situations concrètes rencontrées sur le terrain
- Un support pédagogique est remis à chaque participant

Suivi et évaluation des résultats

- Document d'évaluation de satisfaction
- QCM de positionnement en entrée et d'évaluation des acquis de fin
- Nombreux exercices et cas pratiques tout au long de la formation
- Certificat de réalisation individuel

Tarif

Adhérent : 1790€ HT

Non adhérent : 1890€ HT

Durée

3 journées de 09h00 à 17h00, soit 21 heures de formation

Intervenant(s)

Consultant formateur spécialiste du sujet,

Date(s)

SESSION

30 Sep 2026 9:00 / 17:00
01 Oct 2026 9:00 / 17:00
02 Oct 2026 9:00 / 17:00

SESSION

12 Mai 2027 9:00 / 17:00
13 Mai 2027 9:00 / 17:00
14 Mai 2027 9:00 / 17:00